

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MONACI Fabrice, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2021.

Etaient présents : MM MONACI Fabrice, CHAPON Xavier, GINDRE Roland, HARRY Claude, JACQUET Benoit, Mmes ARCHENY Céline, Mme DONZELLE Annie, IRLLES Marie-José, PECHINEY Murielle, ZIVKOVIC Pascale

Etait absent excusé : FLEURAT Christian (pouvoir à MONACI Fabrice)

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire demande la tenue de la séance du conseil municipal à huis clos.

Le conseil municipal, à la majorité absolue, décide que la séance du conseil municipal du 12 avril 2021 sera tenue à huis clos.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du
lundi 1^{er} février 2021**

Désignation d'un secrétaire de séance : JACQUET Benoit

1/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL 2021 - 01

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		134 517.17		173.52		134 690.69
Opérations de l'exercice	292 510.90	303 830.82	92 212.38	98 222.85	384 723.28	402 053.67
TOTAUX	292 510.90	438 347.99	92 212.38	98 396.37	384 723.28	536 744.36
Résultats de clôture		145 837.09		6 183.99		152 021.08
Restes à réaliser			4 283.60	1 680.00	4 283.60	1 680.00
TOTAUX CUMULES		145 837.09	4 283.60	7 863.99	4 283.60	153 701.08
Résultats définitifs		145 837.09		3 580.39		149 417.48

Le Maire ne prend pas part au vote ; le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL 2021 - 02

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget principal 2020, de la façon suivante :

Fonctionnement :

Résultat de clôture au 31/12/2020 : excédent de 145 837,09 euros, affecté de la manière suivante : 145 837,09 euros en fonctionnement (compte 002).

Investissement :

Résultat de clôture au 31/12/2020 : excédent de 6 183,99 euros (compte 001).

2/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL

ETAT DES INDEMNITES DES ELUS – ANNEE 2020

Conformément à l'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes, et l'article L. 5211-12-1 du CGCT pour les EPCI à fiscalité propre. Doivent être présentées les indemnités de toute nature au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local ; cette obligation a été introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019). L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune (article L. 2123-24-1-1 du CGCT).

Sommes perçues sur l'année 2020 au titre de tous types de fonctions exercées au sein de la mairie (toutes les indemnités de fonction, ou toutes autres formes de rémunération) :

NOM DE L'ELU	FONCTION	MONTANT DES INDEMNITES	MONTANT DES REMBOURSEMENTS DE FRAIS	MONTANT DES AVANTAGES EN NATURE
BOISIER Corinne	Adjointe au Maire	501,79 €	0,00 €	0,00 €
GARBE Dominique	Maire	2 497,54 €	0,00 €	0,00 €
JACQUET Benoit	Adjoint au Maire	1 084,15 €	0,00 €	0,00 €
MONACI Fabrice	Maire	4 593,48 €	0,00 €	0,00 €
PECHINEY Murielle	Adjointe au Maire	1 084,15 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		9 761,11 €	0,00 €	0,00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL 2021 - 04

Vu la délibération N° 2021-01, approuvant le compte administratif 2020 du budget principal,
Vu la délibération N°2021-02, approuvant l'affectation des résultats 2020, du budget principal,
Considérant le rapport de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget primitif 2021 de la commune comme suit :

- par chapitre pour la section de fonctionnement,
- par opération pour la section d'investissement

ADOPTE le budget primitif 2021 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 429 528,57 euros
Recettes : 429 528,57 euros

INVESTISSEMENT

Dépenses : 176 243.43 euros
Recettes : 176 243.43 euro

3/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2020 - 05

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		57 530.97		16 475.39		74 006.36
Opérations de l'exercice	34 324.61	53 188.78	55 397.11	33 524.61	89 721.72	86 713.39
TOTAUX	34 324.61	110 719.75	55 397.11	50 000.00	89 721.72	160 719.75
Résultats de clôture Restes à réaliser		76 395.14	5 397.11			70 998.03
TOTAUX CUMULES		76 395.14	5 397.11			70 998.03
Résultats définitifs		76 395.14	5 397.11			70 998.03

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2021 - 06

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget annexe Lotissement 2020, de la façon suivante :

Fonctionnement :

Résultat de clôture au 31/12/2020 : excédent de 76 395.14 euros (compte 002)

Investissement :

Résultat de clôture au 31/12/2020 : déficit de 5 397.11 euros (compte 001).

4/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2021 - 07

Vu la délibération N° 2021-05, approuvant le compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement,

Vu la délibération N°2021-06, approuvant l'affectation des résultats 2020, du budget annexe Lotissement,

Considérant le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget primitif 2021 du budget annexe Lotissement comme suit :

- par chapitre pour la section de fonctionnement,

- par chapitre pour la section d'investissement

ADOpte le budget primitif 2021 du budget annexe Lotissement, comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 176 395.14 euros

Recettes : 176 395.14 euros

INVESTISSEMENT

Dépenses : 106 395.14 euros

Recettes : 106 395.14 euros

5/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – COMPTES DE LA COMMUNE 2021 - 03

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les comptes de gestion établis par la Trésorerie d'Oyonnax pour l'année 2020, qui correspondent aux comptes de la commune.

Après délibération, et à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE les comptes de gestion établis par la Trésorerie d'Oyonnax pour l'année 2020.

6/ TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2021 - 08

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

DECIDE de voter les taux des contributions directes locales, pour 2021, comme suit :

◇ Taxe foncière (bâti) : 31,15 %

◇ Taxe foncière (non bâti) : 50,67 %

7/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2021 2021 - 9

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

DECIDE d'allouer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2021 :

◇ A l'Association Amicale du Personnel des collectivités territoriales des Monts Berthiand : 350 euros,

◇ A l'association sportive du collègue Théodore Rosset : 100 euros,

◇ Histhoiria 150 euros

◇ A disposer 200 euros

8/ RENOUELEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE 2021 - 10

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération en date du 4 juin 2018, relative à l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours ; il convient, pour la rentrée scolaire 2021/2022 de renouveler la demande auprès de la Direction des services de l'éducation nationale pour conserver cette organisation dérogatoire. Le Maire précise que le conseil d'école du 25 février 2021 a émis un avis favorable, avec 8 voix « pour » et 0 voix « contre », pour le maintien de cette organisation de la semaine scolaire à 4 jours.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de demander à l'Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale de l'Ain, d'autoriser à nouveau les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2021,

DECIDE de maintenir les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi vendredi : 8h30 – 11h45 / 13h30 – 16h15.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour toutes les formalités futures.

9/ VENTE DES TABLES DE LA SALLE POLYVALENTE 2021 - 11

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune a vendu les anciennes tables de la salle polyvalente ; il convient à présent d'accepter les paiements suivants :

- DELPORTE Raymond 15 € - paiement en espèces
- GAURAT Mehdi 15 € - paiement en espèces
- BARBERO Ann-Lyse 15 € - paiement par chèque
- TOURRES Françoise 15 € - paiement en espèces
- DESPLANCHES Lionel 15 € - paiement en espèces
- DAZINARD Christophe 15 € - paiement en espèces
- CHAPON Gilbert 15 € - paiement par chèque
- MINET Guy 15 € - paiement en espèces

10/ QUESTIONS DIVERSES

10- 1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY :
RAS.

Commission « Urbanisme » : vice-président : Benoit JACQUET

DEMANDE	N°DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 20 H0010	RIES Ludwig	Création d'ouvertures, aménagement de menuiseries	25/03/2021	ARRETE DE TACITE OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE
DP	001 410 21 H0001	GOJKOVIC Alexandre	Création d'un auvent et d'une clôture + portail	25/03/2021	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 21 H0002	GINDRE Gérard	Modification et ajout ouvertures + changement menuiseries	15/03/2021	DOSSIER NON INSTRUIT

Commission « Fleurissement, décoration, salle polyvalente » : vice-présidente : Pascale ZIVKOVIC
-réunion de la commission à venir pour mettre en place le fleurissement du printemps 2021 (achats, mise en place, budget...)
-salle louée (si les conditions sanitaires le permettent) les week-ends du 20 et 21/06, 21 et 22/08

Commission «Ecole, Jeunes » : vice-présidente : Céline ARCHENY

Le 25 février, s'est tenu le 2ème conseil d'école :

- Marjorie Blanchard assurera le remplacement au poste de direction et d'enseignement de la classe des Petits jusqu'aux vacances d'été. Le poste sera ensuite vacant, et proposé lors des demandes d'affectation.

- Effectif inchangé : 33 élèves - 8 départs en 6ème - 2 arrivées en Petite Section, soit 27 élèves prévus pour la rentrée 2021 - 2022

- Rythme scolaire : le conseil d'école a voté pour la poursuite du temps scolaire sur 4 jours. La décision finale appartient au Conseil Municipal - dérogation valable 3 ans.

- Projets :

* Diverses plantations et jardinage ; intervention de France Nature Environnement

* Concours Kangourou et Koala des Maths du CP au CM2 - Résultats en Mai

* Spectacle "Toto veut la Pomme" de la Compagnie du Bord de L'eau

* Visite du musée de la Résistance, et Aquarium de Lyon si la situation le permet

* Piscine : Projet annulé

* Mise en place d'un espace numérique de travail www.monecole.fr

- Poursuite du protocole Covid

Prochain conseil d'école 17 Juin 2021.

- Départ en retraite de Patricia Salle fin juin 2021. Prévoir la réorganisation du travail ATSEM.

Commission « Bois, Voirie, Agriculture » : vice-présidente : Annie DONZELLE :

RAS

Commission «Travaux, Bâtiment, Patrimoine» : vice-président : Roland GINDRE

Mise en état de la toiture abritant la cuve à mazout à l'église de Sonthonnax-la-Montagne,

Ponçage et peinture de la porte de l'église de Napt,

Peinture de couleur blanche des portes intérieures de la salle polyvalente.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Christian FLEURAT (représenté par

Fabrice MONACI)

Travaux prévus par Haut-Bugey Agglomération et exécutés par l'entreprise SNTP :

- vérification des tampons EU et EP et bouches à clés, du 19 avril au 28 mai 2021,

- vérification des tampons d'assainissement et des bouches à clés du 17 mai au 30 juillet 2021.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

RAS

Commission « Site Internet, Communication, Environnement» vice-présidente : Marie-José IRLES

Le prochain bulletin municipal sera prochainement finalisé.

Trois boîtes à idées ont été réalisées par Anthony et mises en place.

Commission « Accessibilité, cimetière » : vice-président : Claude HARRY

RAS

10-2 Convention de mise à disposition du hangar communal – avenant n°1 2021 – 12

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le hangar communal situé à Sonthonnax-la-Montagne est mis à disposition auprès de Monsieur Bruno CONTET depuis le 1^{er} janvier 2017. Il rappelle que la mise à disposition est consentie, moyennant le paiement d'un montant de 35 euros par mois ; sur demande de Monsieur Bruno CONTET, et afin de faciliter le recouvrement de ces sommes, Monsieur le Maire propose d'instaurer un paiement trimestriel d'un montant de 105 euros, à compter du 1^{er} juillet 2021. Il précise qu'un avenant sera nécessaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de prendre un avenant à la convention de mise à disposition du hangar communal, modifiant son article 5 – Clauses financières, et instaurant un paiement trimestriel d'un montant de 105 euros.

DECIDE que l'avenant entrera en vigueur pour le mois de juillet 2021.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour toutes les formalités futures.

Séance levée à 22h30.